



# Avantage aux cantons riches

**PÉRÉQUATION** • A l'inverse de la Chambre des cantons, celle du peuple approuve une coupe de 330 millions de francs par an qui frapperait les cantons pauvres, dont Fribourg.



Représentant des cantons riches, le libéral-radical vaudois Olivier Feller attend son tour de monter à la tribune. KEYSTONE

## PHILIPPE CASTELLA

«Nous avons perdu une bataille, mais pas la guerre. Nous allons faire en sorte de redresser la barre.» Le Jurassien Jean-Paul Gschwind (pdc) gardait le moral après le revers subi hier au Conseil national par son canton et les autres cantons receveurs de la péréquation financière intercantonale.

C'est une victoire d'étape des cantons riches sur les cantons pauvres. Côté romand, Vaud et Genève peuvent sourire, tous les autres pleurer (voir ci-contre). La Chambre du peuple a en effet choisi de suivre le Conseil fédéral dans sa volonté de raboter 330 millions de francs par an dans le montant de la péréquation pour les années 2016 à 2019. Reste toutefois à convaincre la Chambre des cantons de revenir en arrière. En décembre, elle avait clairement voté pour le statu quo (26 à 16 et 1 abstention).

## Un objectif atteint

Le Conseil national s'est rangé derrière l'argumentation de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Pour la ministre des Finances, la coupe de 330 millions est justifiée par le fait que l'objectif ancré dans la loi, à savoir que tous les cantons bénéficient de 85% de la moyenne des ressources par habitant, a été atteint et même dépassé. «La péréquation des ressources mérite d'être adaptée. Il en va de la crédibilité du système.»

Le Vaudois Olivier Feller (plr) est venu l'appuyer: «Le but de la péréquation financière, c'est de réduire les disparités finan-

cières entre les cantons, ce n'est pas de gommer toutes les différences cantonales.»

Autre argument avancé par la Genevoise Céline Amaudruz (udc): «N'étrangle pas nos centres économiques et les cantons qui contribuent à alimenter le moteur économique du pays, moteur en ce moment mis à mal par le franc fort et par une concurrence économique acharnée.»

## Des disparités accrues

De son côté, Jean-Paul Gschwind objecte que les disparités entre cantons se sont accrues ces dernières années, comme le montre le rapport sur l'efficacité de la péréquation. Ce n'est donc pas le moment de revoir la dotation, selon le Jurassien. Il rappelle aussi d'autres avantages dont bénéficient les grands cantons contributeurs, notamment tous les emplois liés aux médias nationaux et aux Ecoles polytechniques fédérales (EPF).

Au vote, la coupe de 330 millions a passé la rampe par 101 voix contre 88. Cela représente une économie de 196 millions par an pour la Confédération et de 134 millions pour les cantons contributeurs.

Le plénum n'a en revanche pas suivi sa commission sur un autre point essentiel. Celle-ci proposait en effet que les 196 millions ainsi économisés par la Confédération soient ajoutés dans un autre pot, celui de la compensation

des charges sociodémographiques (notre édition du 11 février).

Cela aurait été à l'avantage des cantons dotés d'un grand centre urbain, et principalement de Genève (+58 mio), de Vaud (+37 mio), de Zurich (+37 mio) et de Bâle-Ville (+30 mio), tous également dans la catégorie des cantons contributeurs.

A une voix près (94 à 93), le Conseil national y a finalement renoncé, se rangeant derrière l'avis du Conseil fédéral pour qui il n'y a pas de lien organique entre les deux pots péréquatifs justifiant ce transfert.

**«Nous avons perdu une bataille, mais pas la guerre»**

JEAN-PAUL GSCHWIND

Malgré cette courte défaite, Olivier Feller affichait un «sentiment de satisfaction» à l'issue des débats: «Nous n'aurions jamais obtenu ce genre de résultat il y a quelques années. Je crois qu'il y a une prise de conscience de l'importance des charges qui pèsent sur les centres urbains.» Pour le Vaudois, ce n'est que partie remise.

## Levrat: «Très ennuyé»

La balle repasse dans le camp du Conseil des Etats. La seule divergence porte sur les 330 millions à raboter ou non. Sa commission des finances se penchera déjà demain matin sur le sujet. «Ce

résultat est très ennuyé», commente le sénateur fribourgeois Christian Levrat (ps). «Il faudra voir quelle est notre marge de manœuvre.»

Les cantons receveurs disposent d'une solide majorité aux Etats. Feront-ils le forcing pour imposer le statu quo? Un renversement de position peut-il encore intervenir au National? Les cantons receveurs y ont aussi une majorité, d'une quinzaine de voix.

Le résultat inversé d'hier s'explique principalement par des défections à droite de parlementaires bernois et lucernois, deux cantons grands bénéficiaires de la péréquation. De fortes pressions devraient s'exercer sur eux. Tout cela pourrait aussi finir par une très helvétique solution de compromis où l'on couperait la poire en deux. Affaire à suivre! I

## REPÈRES

### Effets selon la version du National

**> Les perdants romands:**  
Berne: -91,2 mio  
Valais: -31,9 mio  
Fribourg: -24,1 mio  
Neuchâtel: -8,4 mio  
Jura: -7,4 mio  
**> Les gagnants romands:**  
Genève: +30,7 mio  
Vaud: +6,9 mio

### Effets selon la version des Etats

**> Aucune modification** de la répartition actuelle. PHC

## LEX WEBER

### Le compromis est adopté

La loi sur les résidences secondaires devrait échapper au référendum. Le Conseil des Etats s'est rallié hier au compromis adopté la semaine dernière par le National. Seuls quelques sénateurs se sont opposés aux principes négociés sous la houlette de la présidente d'Helvetia Nostra Vera Weber.

Les communes dont le taux de résidences secondaires dépasse 20% auront une certaine latitude pour en autoriser davantage. Les Chambres fédérales ont néanmoins restreint le catalogue des exceptions qu'elles avaient envisagé dans un premier temps.

Ainsi, les logements proposés sur des plateformes internet de location ne permettront pas d'échapper au couperet de 20% de résidences secondaires. La décision est tombée par 36 voix contre 6. Le National reviendra sur la question demain. ATS

## EN BREF

### DÉDUCTIONS LIMITÉES À 3000 FRANCS DÈS 2016

**IFD** Dès l'année prochaine, les salariés ne pourront plus déduire de leur revenu que 3000 francs au plus pour leurs frais de déplacements professionnels. Cette mesure vaudra aussi bien pour l'utilisation d'un véhicule privé que pour celui des transports publics. Le Département fédéral des finances a désormais fixé son entrée en vigueur. Pour les contribuables, le changement interviendra lorsqu'ils rempliront leur déclaration en 2017. Ce plafond ne vaut que pour l'impôt fédéral direct. ATS

### NOUVELLE DEMANDE DE GIROUD REJETÉE

**SECRET FISCAL** Le Tribunal fédéral (TF) écarte une nouvelle fois une demande de mesures provisionnelles de Dominique Giroud concernant la protection de son secret fiscal. Sa décision tombe trois jours avant une séance du Grand Conseil valaisan sur le rapport de la commission de gestion. Diffusé mi-janvier, ce rapport avait exempté de reproches le service des contributions. ATS



## TRANSPORTS PUBLICS

### Le SwissPass débarque en août

Le SwissPass vient bousculer le monde des transports publics. Dès le 1<sup>er</sup> août, les détenteurs d'un abonnement général ou d'un demi-tarif troqueront leur carte bleue contre une rouge à puce. Un changement qui ouvre de nombreuses possibilités: il sera possible d'acheter un forfait de ski en ligne et de le charger sur ce titre de transport en

plastique. Cette carte à puce route est un premier pas important «vers une billetterie électronique sur l'ensemble des transports publics», a expliqué hier le directeur de l'Union des transports publics (UTP) Ueli Stückelberger. Les abonnements communautaires suivront le mouvement en 2016.

ATS/KEYSTONE

## CONSEIL DES ÉTATS

# Une nouvelle réforme pour l'armée

Le Conseil des Etats accepte de procéder à une nouvelle réforme de l'armée, qui devrait entrer en vigueur en 2017. Il est entré en matière hier, par 35 voix contre 3, sur le projet du ministre de la Défense Ueli Maurer, mais il devrait lui apporter quelques corrections proposées par sa commission.

Selon un vœu du parlement, l'armée suisse devrait à l'avenir disposer d'un effectif réduit à 100 000 hommes - contre 200 000 actuellement - avec un budget annuel d'environ 5 milliards de francs. Mais en fait, pour disposer de la marche de manœuvre nécessaire, l'effectif réel sera de 140 000. Les tâches demeureront la défense, l'appui aux autorités civiles et la promotion de la paix.

Dans le débat d'entrée en matière, plusieurs élus des partis

bourgeois ont soutenu la réforme en soulignant leur attachement à une armée forte et efficace. A l'image de Joachim Eder (plr/ZG), qui a salué trois améliorations: une mobilisation plus rapide, une meilleure formation du personnel - un nouveau poste de chef de l'instruction sera créé - et un équipement plus moderne.

**Géraldine Savary** (ps/VD), tout en acceptant l'entrée en matière, s'est montrée beaucoup plus critique. Elle a déploré que le projet n'apporte pas de réponses satisfaisantes sur des points essentiels tels que la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, le caractère plus mouvant des conflits ou la surveillance de l'espace aérien 24 heures sur 24.

Par ailleurs, la Confédération doit acquérir un ou plusieurs



Le chef de l'armée André Blattmann a suivi les débats depuis l'antichambre des Etats. KEYSTONE

avions de transport militaires, essentiellement pour des missions de promotion de la paix et de coopération à l'étranger. Le

Conseil des Etats l'a exigé hier en approuvant tacitement deux motions en ce sens, avec l'accord du Conseil fédéral. ATS